

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 29 février 2016 relatif à l'élection de Mme Anne-Sophie HOCQUET en qualité de Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale,

A R R E T E :

Article 1^{er} – Dans le domaine des ressources humaines,

Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie HOCQUET, Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale, pour signer, au nom du Président de l'université et dans la limite de ses attributions, les actes suivants :

- Convocations, ordres du jour et procès-verbaux des commissions paritaires;
- Convocations, ordres du jour et procès-verbaux de la Commission de la formation professionnelle des personnels ;
- Convocations, ordres du jour et procès-verbaux de la Commission d'action sociale ;
- Convocations du bureau du CHSCT ;
- Convocations, ordres du jour et procès-verbaux du bureau et des groupes de travail issus du Comité technique ;
- Convocations aux commissions paritaires d'établissement, à leur bureau, aux commissions et groupes de travail en lien avec ses attributions ;
- Contrats de travail des personnels administratifs et techniques des différentes catégories prévues par le codex contractuels : contrat de catégorie C, B, A1, A2 et A3 ; contrat hors cadre ; contrat pérenne ; contrat C et B de 12 mois
- Contrat de vacataire de scolarité d'été ;
- Décision d'attribution de prêt et don après avis de la commission d'action sociale ;
- Décision et notification individuelle après avis de la commission de la formation des personnels ;
- arrêté de nomination jury ITRF (catégorie A - phase admission) ;
- arrêté de nomination jury ITRF (catégories B et C - phase d'admissibilité et admission) ;
- arrêté fixant les dates et les modalités des concours ITRF (catégorie B et C - phases admissibilité et admission) ;
- autorisations de cumul pour les BIATSS ;
- Conventions relatives à la formation des personnels.

Article 2 - Dans le domaine financier,

Délégation de signature, à titre principal, est donnée à Mme Anne-Sophie HOCQUET pour la gestion des centres financiers suivants :

- 900107 (Form. du personnel)
- 900501 (Serv.Général DPDH)
- 900502 (DPDH Hygiène Sécur.)
- 900503 (DPDH Fds. aide Perso)
- 900504 (Fds.Personnel SH)
- 90060 (Masse salariale) et fils (comptes s'y rapportant)

A ce titre, Mme Anne-Sophie HOCQUET est autorisée à signer les actes suivants :

- Les bons de commandes d'une valeur inférieure ou égale à 40 000 € HT et sans limitation de montants concernant les achats sur marchés,
- Les ordres de mission,
- Les virements de crédits,
- Les attestations du service fait et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'université, quel que soit le montant.

Article 3 - Dans le domaine administratif, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie HOCQUET, pour signer, au nom du Président, la correspondance dans le périmètre de ses attributions.

Article 4 – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er mars 2017. Il abroge et remplace l'arrêté n°2016-230 du 24 novembre 2016.

Article 5 - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 1er mars 2017, en trois exemplaires originaux.

Le délégant,
Christian ROBLEDO
Président de l'université
Signé

Vu et pris connaissance
La délégataire
Anne-Sophie HOCQUET
Signé

Destinataires : Directeur général des services, Intéressée, Agent comptable, Service Juridique (Registre des actes administratifs).

Mis en ligne le 13/03/2017